



Strasbourg, le 8 novembre 2018

## LETTRE OUVERTE

**Monsieur Fabrice MEDER**  
Secrétaire Régional du Syndicat  
Pénitentiaire des Surveillants Non Gradés  
De la région Grand-est.

À

**Monsieur le Directeur Interrégional  
Des Services Pénitentiaires de STRASBOURG**

**Objet : Association des officiers pénitentiaires» du C.D de Montmédy.**

**Pièces jointes :** - Communiqué du SPS de Montmédy  
- Communiqué de « l'association des officiers pénitentiaires »

Monsieur le Directeur,

J'attire votre attention sur un écrit rédigé par « l'association des officiers pénitentiaires » du CD de Montmédy.

Le 22 octobre dernier, le SPS de Montmédy diffusait un communiqué intitulé « Ras le bol » (voir P.J), lequel met en exergue plusieurs problématiques d'ordre sécuritaires et demande l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'établissement.

En réponse, par voix de tract distribué dans les boîtes aux lettres des agents, « l'association des officiers » appelle les officiers de Montmédy à contrôler les agents en service de nuit, sur leur poste de travail, à leur arrivée et sortie de l'établissement etc..., clairement un appel à se livrer à la « chasse aux Surveillants ». En bref, des menaces et intimidations publiques à l'endroit des Surveillant(e)s.

.../...

L'absurdité atteint son paroxysme lorsque cette association déclare ouvertement et sans vergogne, je cite « *Sachez cher Mr Langlet que nous avons ordonné aux officiers du Centre de Détention de Montmédy de réaliser ces contrôles avec l'aide des premiers surveillants de service de jour comme de nuit* ».

Dés lors, des questions se posent :

- Cette « association d'officiers » est-elle hiérarchiquement placée au dessus du chef d'établissement et de l'Administration pour intimer des ordres aux officiers du C.D de Montmédy ?
- Quel est la légitimité de cette association pour menacer et intimider publiquement les Surveillant(e)s au nom de l'ensemble des officiers du C.D de Montmédy ?
- De surcroit, lorsque cette « association » n'est pas enregistrée en Mairie, et donc n'a pas déposé de statuts, ni de déclaration de constitution auprès de l'administration ?

Déjà au mois d'août, à la suite d'une publication d'un communiqué de cette « association », le secrétaire local SPS avait saisi le chef d'établissement, lequel lui a déclaré découvrir son existence.

Au vu des faits exposés plus haut et de l'émotion suscitée auprès des agents du C.D de Montmédy après les derniers écrits délétères de cette « association » que nous qualifierons de clandestine, nous vous demandons de bien vouloir intervenir pour faire cesser l'activité de ce groupuscule qui se revendique « association des officiers pénitentiaires ».

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à cette situation, et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, mes salutations respectueuses.

LE SECRETAIRE REGIONAL GRAND EST  
FABRICE MEDER.